**Reconnaissance d'indication et de visites n° 25524**

**Coordonnées des visiteurs**

**Monsieur et Madame KOOL MARTIN**

 /

FRANCE

Agissant en qualité d'acquéreurs éventuels, reconnaissons avoir demandé et reçu à l'instant de votre agence immobilière les noms, adresses et conditions de vente des affaires désignées ci-après.

Nous déclarons que ces affaires nous ont été présentées en premier lieu par votre agence et que nous n'en avions aucune connaissance auparavant.

Nous avons noté que les frais d'agence sont à la charge de l'ACQUEREUR et inclus dans les prix indiqués.

En conséquence nous nous engageons expressément :

- à ne communiquer à personne ces renseignements, qui nous ont été donnés à titre personnel et confidentiel

- à informer de notre visite de ce jour toute personne qui pourrait à l'avenir nous présenter le même bien

- à ne traiter l'achat de l'une ou de plusieurs de ces affaires que par votre seule intermédiaire, même après expiration des mandats qui vous ont été remis.

En cas de violation des engagements ci-dessus, nous serions tenus à l'entière réparation des préjudices causés à votre agence par son éviction, ce préjudice ne pouvant être inférieur à la commission que vous auriez perçue en concourant à l'acte.

|  |
| --- |
| **Liste des affaires visitées** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Référence** |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| GD1974 | 2 027 | Grimardet chemin du soleil levant 46300 GOURDON | 592 800 € |

**A GOURDON, le 10 août 2024**

Signatures des visiteurs, (*précédées de la mention "Lu et Approuvé")*